
Dossier

Avertissement

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur la base Non-salariés produite par l'Insee à partir de plusieurs sources administratives issues notamment des déclarations effectuées par les non-salariés auprès des organismes chargés de leur protection sociale. Cette source permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés depuis 2006. Elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariée et non salariée. Compte tenu des délais de déclaration puis de traitement et d'expertise des données individuelles, l'année de référence des statistiques présentées dans cette édition est 2011.

Les comparaisons internationales se fondent sur des données harmonisées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales publiées par les instituts nationaux de statistique.

Les effectifs d'auto-entrepreneurs économiquement actifs publiés ici s'écartent de ceux publiés précédemment par l'Insee, du fait d'une restriction de périmètre dans les fichiers transmis par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) à l'Insee, qui conduisait à en sous-estimer le nombre.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

Les non-salariés dans les activités culturelles

Marie Gouyon*

À la fin de l'année 2011, 131 000 non-salariés œuvrent dans la création artistique et sa diffusion, dans l'audiovisuel et le multimédia, l'architecture, l'enseignement artistique amateur ou encore les agences de publicité. Dans ces secteurs culturels, plus d'un quart des actifs en emploi sont indépendants : c'est près de trois fois plus que dans l'ensemble de la population active occupée. Le non-salariat y est à la fois plus féminin, plus jeune et plus parisien que la moyenne. Il relève, pour une part croissante, de l'auto-entrepreneuriat, témoignant de l'intérêt suscité dans ces activités par la création de ce régime.

Les indépendants « classiques » (hors auto-entrepreneurs) ont retiré en moyenne 2 360 euros nets par mois de leur activité non salariée en 2011. Cette moyenne s'étend d'un peu plus de 1 000 euros dans l'enseignement artistique amateur et les arts visuels à 3 740 euros dans l'architecture. Elle masque une grande disparité de situations au sein même de ces secteurs. Un auto-entrepreneur perçoit en moyenne 430 euros de revenu par mois. Parmi les indépendants « classiques », les femmes perçoivent des revenus inférieurs de 40 % en moyenne à ceux de leurs homologues masculins.

Les non-salariés des secteurs culturels, notamment les auto-entrepreneurs, cumulent fréquemment indépendance et activité salariée ; ils exercent alors un emploi salarié le plus souvent étranger au monde de la culture, et la majeure partie de leur revenu d'activité global provient de leur activité salariée.

Les « secteurs culturels » couvrent une large gamme d'activités qui s'inscrivent dans le champ de compétence du ministère de la Culture et de la Communication : création (arts visuels – arts plastiques, photographie, *design*, graphisme – spectacle vivant, littérature, architecture) ; enseignement artistique (amateur¹ ou professionnel²) ; diffusion des œuvres d'art et des biens culturels (gestion des salles de spectacle, des musées, monuments et bibliothèques, librairies, etc.) ; communication (audiovisuel et multimédia, presse, publicité, traduction) (*encadré 1*).

Travailler à son compte est très répandu dans ces secteurs, l'indépendance étant, par définition, au cœur même de la création, à son origine. Cette étude vise à décrire les caractéristiques et le revenu d'activité de ces non-salariés des secteurs culturels. Diffèrent-ils par leurs caractéristiques et leurs revenus des non-salariés exerçant dans d'autres secteurs d'activité ? Se distinguent-ils des salariés intervenant dans les mêmes secteurs qu'eux ? Constituent-ils un ensemble homogène ?

* Marie Gouyon, Deps.

1. Par exemple, les cours particuliers ou en centres d'animation, d'apprentissage d'un instrument de musique, les cours de dessin ou de modelage en ateliers, etc.

2. Enseignements sanctionnés par un diplôme. Ces enseignements sont sous tutelle conjointe du ministère de la Culture et de la Communication d'une part et, d'autre part, du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Enseignement supérieur. Ils sont exclus du champ de cette étude (*encadré 1*).

Champ statistique des activités culturelles

Le champ statistique de la culture peut s'appréhender selon une approche « secteurs culturels », celle mise en œuvre dans cette étude et basée sur la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). Il peut aussi être approché en termes de « professions » artistiques [Gouyon, Patureau, 2013] ou, plus largement, culturelles [Gouyon, Patureau, 2014], basées sur la nomenclature « professions et catégories socioprofessionnelles » (PCS). Ces deux approches définissent des champs qui ne se recouvrent que partiellement : on peut exercer une profession culturelle dans un secteur culturel (par exemple être journaliste auprès d'un organe de presse) mais aussi non culturel (être un *designer* concevant des modèles pour l'industrie automobile). À l'inverse, on peut travailler dans un secteur culturel en y exerçant une profession étrangère au monde de la culture (être employé administratif dans un théâtre).

Le champ des activités culturelles est plus large que celui des activités artistiques : y figurent notamment, en plus, l'architecture, mais également la publicité, le secteur de la presse et du livre ainsi que la gestion du patrimoine (*figure*). Suivant les codes de la NAF rév. 2, il fait l'objet d'un consensus au niveau européen. Il fournit la base statistique de référence pour produire des données et des études sur l'économie et la sociologie de la culture, pouvant être comparées entre les différents pays de l'Union. L'enseignement artistique professionnel – c'est-à-dire délivrant un diplôme professionnel – est exclu du champ de cette étude : en effet, il n'est pas identifiable par un ou plusieurs codes NAF spécifiques ; il est intégré dans les codes relatifs à l'enseignement secondaire technique ou professionnel (pour les CAP ou BEP des métiers d'art comme l'ébénisterie d'art, la lutherie, par exemple) ou à l'enseignement supérieur (pour les formations délivrées par l'école nationale supérieure des beaux-arts [ENSBA] ou par les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse [CNSMD] de Paris et de Lyon, etc.).

Champ des activités culturelles à partir de la NAF rév. 2 de 2008

	Effectifs non salariés au 31/12/2011 et part dans chaque secteur (en %)
Arts visuels	40 400
9003A Création artistique relevant des arts plastiques	13
9003B Autre création artistique	25
7420Z Activités photographiques	23
7410Z Activités spécialisées de <i>design</i>	39
Spectacle vivant	8 800
9001Z Arts du spectacle vivant	58
9002Z Activités de soutien au spectacle vivant	41
9004Z Gestion de salles de spectacles	1
Audiovisuel/Multimédia	8 900
5911A Production de films et de programmes pour la TV	17
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	26
5911C Production de films pour le cinéma	13
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de TV	9
5913A Distribution de films cinématographiques	1
5913B Édition et distribution vidéo	3
5914Z Projection de films cinématographiques	2
5821Z Édition de jeux électroniques	1
5920Z Édition d'enregistrements sonores	19
6010Z Édition et diffusion de programmes radio	1
6020A Édition de chaînes généralistes	0
6020B Édition de chaînes thématiques	0
4763Z Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4
7722Z Location de cassettes et disques vidéo	3
Édition écrite	26 300
4761Z Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	10
4762Z Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	35
5811Z Édition de livres	5
5813Z Édition de journaux	1
5814Z Édition de revues et périodiques	3
6391Z Agences de presse	5
7430Z Traduction et interprétation	41
Patrimoine	400
9101Z Gestion des bibliothèques et des archives	16
9102Z Gestion des musées	33
9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	51
Architecture	27 200
7111Z Activités d'architecture	100
Enseignement artistique amateur	8 900
8552Z Enseignement culturel	100
Publicité	10 000
7311Z Activités des agences de publicité	100
Ensemble des activités culturelles	130 900

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2011 dans les activités culturelles (en NAF 2008).

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

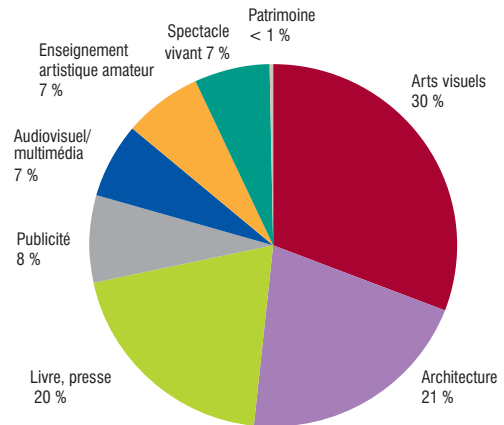
Plus d'un actif sur quatre en emploi dans les secteurs culturels est indépendant

En 2011, les secteurs culturels emploient, à titre principal, 2,6 % de l'ensemble des actifs en emploi en France métropolitaine³. Les conditions d'emploi dans ces secteurs sont singulières : l'emploi indépendant y a de longue date un poids très fort, à l'instar du salariat sous contrat court ou à temps partiel [Gouyon, Patureau, 2014], et tend à s'étendre depuis le début des années 1990 [Jauneau, Patureau, 2004]. En 2011, il représente 27 % de l'emploi total dans ces secteurs.

Fin 2011, dans les secteurs culturels, 131 000 personnes exercent une activité non salariée, 100 000 à titre exclusif et 31 000 en complément d'une activité salariée, d'après la base Non-salariés de l'Insee (*encadré 2*). Ils représentent près de 6 % de l'ensemble des non-salariés (hors agriculture). Près des trois quarts d'entre eux travaillent dans les arts visuels, l'architecture et les secteurs du livre et de la presse (*figure 1*). Certains secteurs adoptent massivement ce statut, tels que les arts visuels (notamment la création relevant des arts plastiques). D'autres secteurs au contraire reposent sur le salariat de façon exclusive (à l'instar des activités de gestion du patrimoine) ou nettement dominante (comme l'audiovisuel/multimédia) (*figure 2*).

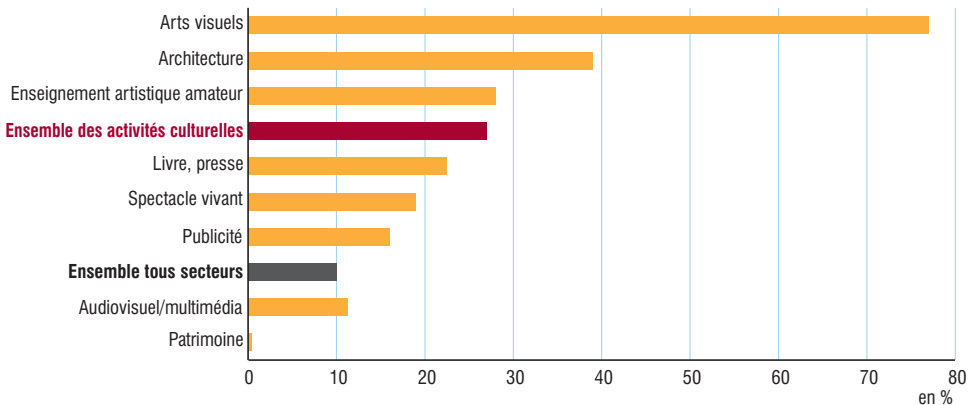
1. Répartition des non-salariés dans les secteurs culturels fin 2011

**Secteurs culturels en 2011 :
130 900 non-salariés**



Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée dans les secteurs culturels au 31 décembre 2011.
Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

2. Part des indépendants parmi les actifs en emploi dans les secteurs culturels en 2011



Champ : France métropolitaine, actifs en emploi en 2011, hors agriculture.
Sources : Insee, enquête Emploi, traitements Deps.

3. Source : Insee, enquête Emploi.

Les indépendants des secteurs culturels dans les sources statistiques

Cette étude utilise la base Non-salariés produite par l'Insee à partir d'une source administrative gérée par l'Acoss (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), caisse nationale des Urssaf. L'Acoss collecte les cotisations sociales et la CSG-CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés. Est alors considéré comme non-salarié tout individu cotisant à un régime social non salarié, qu'il soit entrepreneur individuel ou gérant majoritaire de SARL. La base Non-salariés recense en fin d'année tous les actifs, quel que soit leur niveau de revenus en cours d'année (ces revenus peuvent être nuls pour une partie des non-salariés), qu'il s'agisse de leur activité principale ou secondaire. À la fin de l'année 2011, la base Non-salariés recense 130 900 indépendants dans les secteurs culturels.

Une partie des professionnels qui exercent, de façon indépendante, une activité artistique ou culturelle ne figurent pas dans cette source. Il s'agit de certains artistes auteurs qui ne cotisent pas à un régime social non salarié. Les artistes auteurs (plasticiens, écrivains, compositeurs, etc.) sont indépendants par définition, au sens où ils ne sont pas liés par un contrat de travail et ne sont subordonnés à aucun employeur. Ils perçoivent

des droits d'auteur au titre de leurs activités de création artistique. Toutefois, le mode de déclaration de ces droits d'auteur conditionne leur présence dans la base Non-salariés : seuls ceux qui déclarent leurs droits en bénéficiaires non commerciaux y figurent. On évalue ainsi à plus de 30 000 le nombre d'artistes auteurs absents de la base Non-salariés.

Sur ces droits d'auteur, deux organismes agréés prélèvent des cotisations de sécurité sociale : l'association pour la gestion de la Sécurité sociale des auteurs (Agressa), qui est compétente pour les activités de création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle et photographique ; la Maison des artistes, qui collecte les cotisations sociales sur les ventes ou les cessions de droits d'auteur sur les œuvres d'arts graphiques et plastiques (œuvres de peintres, sculpteurs, graveurs, graphistes, illustrateurs, dessins pour le textile et la décoration, tapissiers, vitraux, etc.). Ces deux organismes regroupent deux « statuts » d'artistes auteurs : les « affiliés » et les « assujettis » (ou « précomptés »). Au-delà d'un seuil de droits d'auteur (ou au vu de leur engagement professionnel) et s'ils en font la demande, les artistes auteurs sont affiliés à l'un ou l'autre de ces organismes. L'encadré 3 présente quelques données sur cette sous-population des artistes auteurs « les mieux intégrés ».

Dans les secteurs culturels, certaines personnes travaillent de manière indépendante, ne sont subordonnées à aucun employeur, mais sont absentes de la base Non-salariés (encadré 2). Il s'agit pour la plupart d'artistes auteurs cotisant à l'Agessa (écrivains, photographes, compositeurs, etc.). D'autres artistes auteurs cotisent à la Maison des artistes (peintres, sculpteurs, graphistes, etc.) et relèvent bien du champ de la base Non-salariés. L'encadré 3 apporte un éclairage sur la partie « la mieux intégrée » de cette sous-population particulière d'indépendants, à savoir les « affiliés » à ces deux organismes, œuvrant dans les arts visuels, la littérature, l'audiovisuel ou le spectacle vivant. Il a notamment pour objectif de compléter le champ non couvert par la base Non-salariés et d'apporter une information plus détaillée sur les disciplines artistiques.

L'auto-entrepreneuriat investit largement les activités culturelles

Les non-salariés peuvent choisir entre deux statuts : le non-salariat « classique » et l'auto-entrepreneuriat. La plupart des activités culturelles sont ouvertes au statut d'auto-entrepreneur. Il existe toutefois des limitations dans le champ du spectacle vivant et de l'audiovisuel, visant notamment à restreindre les possibilités d'être à la fois auto-entrepreneur et intermittent du spectacle⁴.

4. Les dispositions figurant dans la circulaire du ministère de la Culture et de la Communication du 28 janvier 2010 stipulent notamment qu'un *artiste du spectacle* peut utiliser le régime de l'auto-entrepreneuriat pour l'exercice indépendant de son activité artistique, dans la mesure où il a choisi de l'exercer exclusivement dans des conditions qui impliquent son inscription au registre du commerce. De plus, un artiste du spectacle salarié peut avoir, sous le statut d'auto-entrepreneur, une activité artisanale, commerciale ou libérale distincte dès lors que cette activité ne relève pas de son activité artistique. Un *professionnel technico-artistique des spectacles* peut quant à lui avoir une activité de prestation technique sous le statut d'auto-entrepreneur.

Encadré 3

Une sous-population d'indépendants dans les milieux culturels : les artistes auteurs affiliés

Un éclairage complémentaire sur les activités culturelles exercées de façon indépendante est apporté par les données de l'Agessa et de la Maison des artistes (encadré 2). Ces données présentent un double avantage : fournir une information sur les disciplines artistiques détaillées (peinture, sculpture, composition musicale, illustration, etc.) ; donner de l'information sur des populations absentes de la base Non-salariés.

En 2012, 38 600 artistes auteurs sont « affiliés », 13 970 à l'Agessa et 24 630 à la Maison des artistes. Les artistes auteurs affiliés sont principalement graphistes, peintres, photographes, illustrateurs, auteurs d'œuvres audiovisuelles ou écrivains et auteurs d'œuvres dramatiques (figure).

L'activité de création d'un artiste auteur et, par suite, les ventes ou cessions de droits correspondantes, sont à la fois variables d'une discipline à l'autre et très irrégulières dans l'année

– les revenus moyens mensuels présentés ci-après retracent une moyenne statistique qui ne prend pas en compte cette volatilité.

Les revenus d'auteur moyens sont globalement plus élevés à l'Agessa – avec 2 950 euros par mois en moyenne, oscillant entre 1 810 euros mensuels pour un traducteur et 5 160 euros pour un compositeur d'œuvres musicales – qu'à la Maison des artistes – 1 940 euros par mois en moyenne, avec 2 120 euros par mois pour un graphiste ou un illustrateur et autour de 1 700 euros par mois en moyenne pour un peintre, un sculpteur, un auteur d'œuvres plasticiennes ou un dessinateur.

Les revenus d'auteur témoignent d'une forte dispersion, à la Maison des artistes comme à l'Agessa. En ce qui concerne la première, 6 % de ses affiliés n'ont perçu aucun revenu d'auteur l'année précédente, un sur dix a perçu moins de 220 euros par mois et un sur deux moins de 1 150 euros par mois ; un sur dix a déclaré plus de 4 000 euros par mois et un sur cent plus de 11 890 euros.

Caractéristiques des auteurs affiliés à l'Agessa et à la Maison des artistes en 2012

	Effectifs affiliés en 2012	Caractéristiques des artistes-auteurs		Revenus d'auteur perçus en 2011 (par mois en euros)					
		Part de femmes (en %)	Part de moins de 40 ans (en %)	Moyenne	1 ^{er} décile	Médiane	9 ^e décile	99 ^e centile	Part de revenus nuls (en %)
Graphistes	11 180	45	59	2 120	380	1 580	4 470	10 100	5
Peintres	6 550	42	15	1 710	140	810	2 670	14 590	7
Illustrateurs	2 090	40	43	2 120	260	1 320	4 680	12 580	5
Sculpteurs	1 930	34	13	1 800	80	850	2 920	n.s.	9
Auteurs d'œuvres plasticiennes	1 410	47	39	1 590	20	830	3 040	n.s.	10
Dessinateurs	630	39	43	1 760	300	1 080	3 630	n.s.	5
Designers textiles	510	89	37	2 100	130	1 190	3 920	n.s.	8
Autres Maison des artistes ¹	330	53	21	1 340	170	770	2 480	n.s.	6
Ensemble artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes	24 630	44	39	1 940	220	1 150	4 000	11 890	6
Photographes	4 120	21	31	2 340	120	1 250	5 100	16 950	8
Auteurs d'œuvres audiovisuelles	3 220	43	38	3 680	360	1 910	8 400	26 290	3
Écrivains, auteurs d'œuvres dramatiques	2 270	50	22	3 140	340	1 380	5 600	28 120	3
Illustrateurs	1 630	38	46	2 130	350	1 120	3 850	n.s.	2
Auteurs de compositions musicales	1 120	10	29	5 160	400	1 970	11 910	n.s.	3
Traducteurs	1 070	66	30	1 810	340	1 410	3 390	n.s.	3
Autres disciplines Agessa ²	540	20	50	2 680	190	1 460	5 050	n.s.	7
Ensemble artistes auteurs affiliés à l'Agessa	13 970	35	33	2 950	280	1 430	6 120	25 970	5
Ensemble artistes auteurs affiliés	38 600	40	37	2 310	240	1 230	4 630	18 280	6

1. Décorateurs, graveurs, céramistes, auteurs de vitraux, auteurs de tapisseries.

2. Chorégraphes, auteurs du multimédia interactif, auteurs de logiciels.

Champ : France, artistes auteurs affiliés.

Lecture : 4 120 photographes (dont 21 % de femmes et 31 % de moins de 40 ans) sont affiliés à l'Agessa en 2012. L'année précédente, ils ont perçu en moyenne 2 340 euros par mois de revenus d'auteur. Parmi eux, 8 % n'ont perçu aucun revenu d'auteur, chaque mois 1 sur 10 a perçu moins de 120 euros, 1 sur 2 moins de 1 250 euros, 1 sur 10 plus de 5 100 euros et 1 sur 100 plus de 16 950 euros.

Note : pour le dernier centile, ne figure ici que le seuil de revenus correspondant à des effectifs jugés suffisants.

Sources : Maison des artistes, Agessa, traitements Deps.

Encadré 3 (suite et fin)

À l'Agessa, 5 %, n'ont perçu aucun revenu d'auteur en 2011, un sur dix moins de 280 euros par mois et un artiste-auteur sur deux plus de 1 430 euros par mois. Les artistes-auteurs relevant de l'Agessa les mieux rémunérés déclarent des revenus d'auteur nettement supérieurs à ceux de leurs homologues de la Maison des artistes : un affilié à l'Agessa sur dix a perçu plus de 6 120 euros par mois en 2011 et un sur cent plus de 25 970 euros.

Avec 44 % de femmes à la Maison des artistes et 35 % à l'Agessa, les populations d'artistes auteurs affiliés restent très masculines, malgré un mouvement significatif de féminisation depuis les années 1990 [Gouyon, 2011]. Les compositeurs,

les photographes et les sculpteurs sont majoritairement des hommes, tandis que les *designers* textiles et les traducteurs sont plutôt des femmes ; la parité est avérée chez les écrivains et auteurs dramatiques.

Les artistes auteurs affiliés sont plus jeunes que les indépendants « classiques » des secteurs culturels : les moins de 40 ans représentent 33 % des affiliés à l'Agessa et 39 % des affiliés à la Maison des artistes. Les sculpteurs et les peintres, les écrivains et les auteurs dramatiques ainsi que les compositeurs sont les plus âgés, tandis que les graphistes sont particulièrement jeunes (près de 60 % des affiliés ont moins de 40 ans), du fait du fort dynamisme de leur discipline, porté par l'essor des nouvelles technologies.

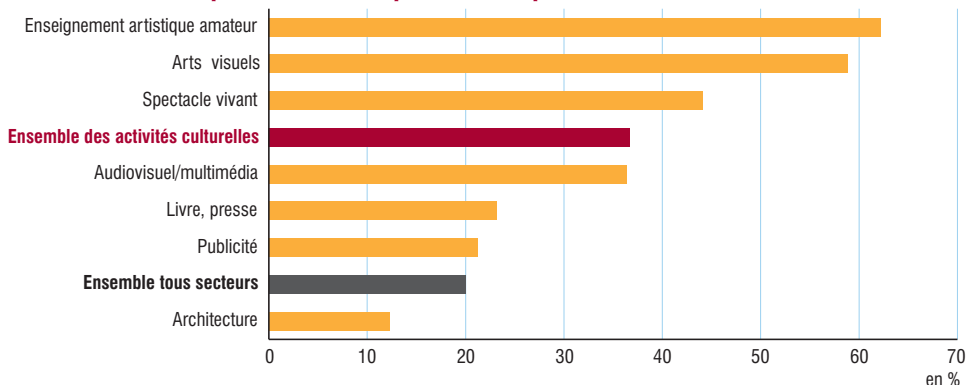
Dans les secteurs culturels, l'engouement provoqué par la création du régime des auto-entrepreneurs a été massif : fin 2011, soit trois ans après sa création, ce régime rassemble 36 % des non-salariés de la culture, contre 20 % de l'ensemble des non-salariés, tous secteurs confondus. Dans le même temps, entre fin 2008 et fin 2011, le nombre de non-salariés « classiques » baissait, à un rythme ralenti d'année en année (– 8 % en 2009, – 3 % en 2010 et – 2 % en 2011).

Certains non-salariés qui exerçaient déjà une activité indépendante sous le régime classique ont changé de statut et sont devenus auto-entrepreneurs. La proportion d'auto-entrepreneurs par changement de statut est cependant moitié moindre dans les secteurs culturels que dans l'ensemble des secteurs d'activité : ils représentent seulement 4 % des « nouveaux » auto-entrepreneurs actifs fin 2011. Dans leur très grande majorité, les auto-entrepreneurs sont donc des créateurs d'entreprise. Pour 44 % d'entre eux, l'auto-entrepreneuriat – dont les formalités d'inscription sont allégées par rapport au régime classique du non-salariat – est exercé en tant que complément à une activité salariée. En effet, pour un salarié extérieur au monde de la culture, l'auto-entrepreneuriat peut être une opportunité de déclarer de façon simplifiée une prestation artistique ou culturelle épisodique. Pour les salariés du monde de la culture, ce statut peut être l'occasion d'élargir la gamme des services proposés : par exemple, un professeur d'art exerçant, en tant que salarié, dans un centre d'animation et fournissant par ailleurs des prestations – cours particuliers, etc. – en tant qu'auto-entrepreneur. Il peut également constituer une activité de complément pour des profils particuliers de créateurs d'entreprise, par exemple les étudiants, en particulier dans les secteurs de l'information et de la communication [Barruel, Thomas, Filatriau, Mariotte, 2014].

Dans les activités culturelles, les auto-entrepreneurs ont particulièrement investi les arts visuels et le spectacle vivant (respectivement 59 % et 44 % des non-salariés y sont auto-entrepreneurs en 2011) ainsi que l'enseignement artistique amateur (5 500 auto-entrepreneurs, soit 62 % des non-salariés de ce secteur⁵, figure 3).

5. L'exercice non salarié de l'enseignement en général (l'enseignement artistique amateur mais aussi la formation continue, le soutien scolaire, l'enseignement sportif, etc.) investit largement l'auto-entrepreneuriat, avec plus de 40 % de ses effectifs relevant de ce régime, afin de déclarer des cours particuliers notamment.

3. Part des auto-entrepreneurs économiquement actifs parmi les non-salariés au 31 décembre 2011



Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2011, hors agriculture.

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

Dans les secteurs culturels, presque un auto-entrepreneur sur deux est une femme, un indépendant « classique » sur trois

La proportion de femmes parmi les non-salariés est au total plus importante dans le secteur culturel que dans l'ensemble des secteurs hors agriculture. Elle est semblable pour les indépendants « classiques » : 33 % de femmes dans les secteurs culturels contre 32 % tous secteurs confondus fin 2011. En revanche, les femmes sont plus représentées parmi les auto-entrepreneurs : 47 % de femmes dans les secteurs culturels contre 39 % pour l'ensemble des secteurs. Quel que soit le statut des emplois – salariés, non-salariés « classiques » ou auto-entrepreneurs –, l'enseignement artistique amateur et le domaine du livre et de la presse (avec en particulier les activités de traduction) sont les secteurs les plus féminisés, auxquels s'ajoute l'architecture pour les salariés (figure 4).

Une surreprésentation des plus jeunes et des plus âgés chez les non-salariés des secteurs culturels par rapport à l'ensemble des secteurs

L'installation à son compte a souvent lieu après un passage par le salariat. De ce fait, les non-salariés sont en moyenne plus âgés que les salariés. Dans les secteurs culturels, fin 2011, 35 % des non-salariés ont moins de 40 ans, contre 51 % des salariés. À l'opposé, 14 % ont 60 ans ou plus, contre seulement 6 % des salariés. Ces différentes proportions sont plus élevées que dans l'ensemble des secteurs hors agriculture, où les moins de 40 ans représentent 32 % des non-salariés et 45 % des salariés, et les 60 ans ou plus respectivement 11 % et 4 %.

Si les plus jeunes comme les plus âgés sont surreprésentés dans les secteurs culturels, la répartition par âge diffère fortement selon que l'on considère les non-salariés « classiques » ou les auto-entrepreneurs. Parmi les non-salariés « classiques » des secteurs culturels, 17 % ont 60 ans ou plus, contre 12 % tous secteurs confondus. Les seniors sont particulièrement présents parmi les professionnels des arts visuels, les architectes et dans l'enseignement artistique amateur. Au total, les activités culturelles comptent parmi les activités économiques où la pratique non salariée « classique » à des âges élevés est la plus répandue. Les moins de 40 ans représentent 23 % seulement des effectifs, contre 28 % tous secteurs confondus ; ils sont particulièrement peu nombreux dans l'architecture, le livre et la presse (autour de 20 %).

Pour l'ensemble des secteurs, les auto-entrepreneurs sont beaucoup plus jeunes que les non-salariés « classiques », ce qui s'explique par la nouveauté de ce régime mais aussi par la

4. Caractéristiques sociodémographiques des non-salariés et des salariés des secteurs culturels fin 2011

en %

	Femmes	Moins de 40 ans	60 ans ou plus	Parisiens	Franciliens (hors Paris)	Implantés en région
Ensemble des non-salariés au 31 décembre 2011						
Arts visuels	44	44	12	14	15	71
Spectacle vivant	29	37	13	14	16	70
Audiovisuel/multimédia	18	49	8	30	22	48
Livre, presse	52	25	15	14	14	72
Architecture	23	24	21	17	12	71
Enseignement artistique amateur	56	38	12	8	15	77
Publicité	29	33	10	14	18	68
Ensemble secteurs culturels	38	35	14	15	15	70
Ensemble tous secteurs (hors agriculture)	33	32	11	7	11	82
Indépendants « classiques »						
Arts visuels	39	25	19	14	12	74
Spectacle vivant	28	27	15	17	15	68
Audiovisuel/multimédia	19	38	10	34	20	46
Livre, presse	47	19	16	13	12	75
Architecture	21	20	22	16	12	72
Enseignement artistique amateur	56	22	18	8	14	78
Publicité	27	30	10	14	18	68
Ensemble secteurs culturels	33	23	17	16	13	71
Ensemble tous secteurs (hors agriculture)	32	28	12	7	11	82
Auto-entrepreneurs actifs						
Arts visuels	48	60	6	14	18	68
Spectacle vivant	31	51	10	11	17	72
Audiovisuel/multimédia	16	72	5	24	25	51
Livre, presse	70	50	11	18	18	64
Architecture	39	63	11	19	15	66
Enseignement artistique amateur	56	50	7	8	16	76
Publicité	37	50	12	13	18	69
Ensemble secteurs culturels	47	57	8	15	18	67
Ensemble tous secteurs (hors agriculture)	39	47	11	7	14	79
Ensemble des salariés au 31 décembre 2011						
Arts visuels	53	55	4	25	23	52
Spectacle vivant	48	54	6	24	16	60
Audiovisuel/multimédia	43	56	4	34	34	32
Livre, presse	58	46	6	31	22	47
Patrimoine	57	41	7	55	9	36
Architecture	55	57	4	21	9	70
Enseignement artistique amateur	54	46	8	21	14	65
Publicité	50	51	11	15	24	61
Ensemble secteurs culturels	52	51	6	28	21	51
Ensemble tous secteurs (hors agriculture)	54	45	4	8	16	76

Champ : France, personnes exerçant une activité salariée ou non salariée au 31 décembre 2011, hors agriculture.

Note : les caractéristiques des non-salariés actifs dans les activités du patrimoine, rarement exercées de façon non salariée, ne sont pas représentées ici.

Sources : Insee, base Non-salariés et DADS, traitements Deps.

limitation qu'il implique sur les chiffres d'affaires. Cet effet est particulièrement marqué dans les secteurs culturels : 57 % des auto-entrepreneurs y ont moins de 40 ans, contre 47 % tous secteurs confondus. La part des moins de 40 ans est surtout forte dans les activités audiovisuelles ou multimédia, l'architecture et les arts visuels. Pour ces personnes, qui occupent souvent par ailleurs un emploi salarié, l'auto-entreprenariat peut constituer une première prise de contact avec le monde du travail indépendant.

Près d'un tiers des non-salariés sont implantés en région parisienne

L'implantation en Île-de-France est une caractéristique de longue date des activités culturelles, les principales organisations culturelles étant en effet installées à Paris et dans sa région, qu'il s'agisse des établissements de formation, de conservation (musées, bibliothèques) ou de représentation et de diffusion (galeries, scènes de spectacles, chaînes de télévision, organes de presse, etc.). Ainsi, l'Île-de-France est surreprésentée dans les activités culturelles, que celles-ci soient exercées en tant que non-salarié (30 % d'entre eux travaillent en région parisienne, contre 18 % tous secteurs confondus) ou comme salarié (49 % contre 24 %). Ce poids est encore plus fort dans les activités audiovisuelles et multimédia, avec un non-salarié sur deux et deux salariés sur trois installés en Île-de-France.

Les non-salariés perçoivent en moyenne 1 690 euros par mois dans les secteurs culturels en 2011 contre 2 600 euros tous secteurs confondus

En 2011, un non-salarié des secteurs culturels, indépendant « classique » ou auto-entrepreneur, perçoit en moyenne un revenu mensuel net de cotisations sociales de 1 690 euros au titre de son activité non salariée : c'est nettement moins que pour l'ensemble des non-salariés (2 600 euros). Ce revenu est également inférieur au salaire mensuel versé en moyenne dans les activités culturelles⁶ (1 980 euros nets de cotisations sociales, *figure 5*).

5. Revenus d'activité mensuels des non-salariés et des salariés des secteurs culturels selon le sexe en 2011

	Activités culturelles								Ensemble (hors agriculture)	
	Arts visuels	Spectacle vivant	Audiovisuel/ Multimédia	Livre, presse	Patri- moine ¹	Archi- tecture	Enseignement artistique amateur	Publi- cité		Ensemble
Non-salariés										
Indépendants « classiques »										
Revenus mensuels moyens	1 310	1 740	1 980	1 950	///	3 740	1 020	2 630	2 360	3 100
Hommes	1 560	1 920	2 050	2 160	///	4 100	1 090	2 780	2 730	3 370
Femmes	960	1 250	1 720	1 700	///	2 420	970	2 220	1 630	2 540
Auto-entrepreneurs actifs										
Revenus mensuels moyens	390	370	310	500	///	750	420	490	430	460
Hommes	400	380	310	490	///	610	440	490	430	500
Femmes	370	360	310	510	///	580	410	500	430	400
Ensemble										
Revenus mensuels moyens	780	1 140	1 410	1 620	///	3 420	670	2 210	1 690	2 600
Hommes	920	1 260	1 430	1 930	///	3 810	700	2 390	2 040	2 860
Femmes	590	840	1 280	1 360	///	2 130	640	1 790	1 110	2 070
Part de revenus nuls (en %)	11	13	21	10	///	9	6	12	11	8
Salariés										
Salaire mensuel moyen	1 900	1 390	2 630	2 260	1 930	2 260	800	1 630	1 980	2 130
Hommes	2 180	1 510	2 820	2 650	2 050	2 710	760	1 790	2 210	2 400
Femmes	1 660	1 260	2 370	1 980	1 850	1 910	830	1 470	1 770	1 780

1. Les activités du patrimoine sont rarement exercées de façon non salariée ; de ce fait, les revenus associés ne sont pas représentés ici.

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée (hors taxes d'office) ou une activité salariée au 31 décembre 2011.

Lecture : dans le secteur des arts visuels, les indépendants « classiques » recensés au 31 décembre 2011 ont perçu en moyenne 1 310 euros nets par mois en 2011 (1 560 euros en moyenne pour les hommes, 960 euros pour les femmes). Le salaire moyen annualisé des salariés en poste au 31 décembre 2011 dans ce secteur était de 1 900 euros (2 180 euros en moyenne pour les hommes, 1 660 euros pour les femmes).

Note : les salaires et revenus non salariés présentés ici sont annualisés et nets des cotisations sociales mais pas des contributions sociales (CSG-CRDS). Dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel, dans lesquels interviennent des artistes et techniciens du spectacle relevant des annexes 8 et 10 à la convention d'assurance chômage (régime de l'intermittence dans les métiers du spectacle), les indemnités de chômage, non prises en compte ici, peuvent constituer un complément important des salaires.

Sources : Insee, base Non-salariés et DADS, traitements Deps.

6. On retient ici la notion de salaire annualisé et non pas en équivalent temps plein (EQTP) pour être comparable avec le revenu non salarial : tous les postes de travail, y compris les temps partiels, sont pris en compte. Le revenu ou le salaire annualisé intègre donc l'impact de la quotité de travail sur la rémunération. Le salaire s'entend ici net des cotisations sociales mais pas des contributions sociales (CSG-CRDS) afin de rendre possible les comparaisons avec le revenu non salarié.

Alors que les arts visuels sont parmi les activités culturelles les moins rémunératrices tant parmi les non-salariés (780 euros par mois) que chez les salariés (1 900 euros par mois), l'architecture d'une part, l'audiovisuel/multimédia de l'autre se déclinent de façon très différente dans l'un et l'autre statut. L'architecture est en effet l'activité la plus rémunératrice en tant que non-salarié (3 420 euros par mois) mais pas en tant que salarié (2 260 euros) où elle est devancée par l'audiovisuel/multimédia (2 630 euros de salaires nets de cotisations sociales par mois) lequel, du côté non-salarié, offre de faibles revenus d'activité (1 410 euros).

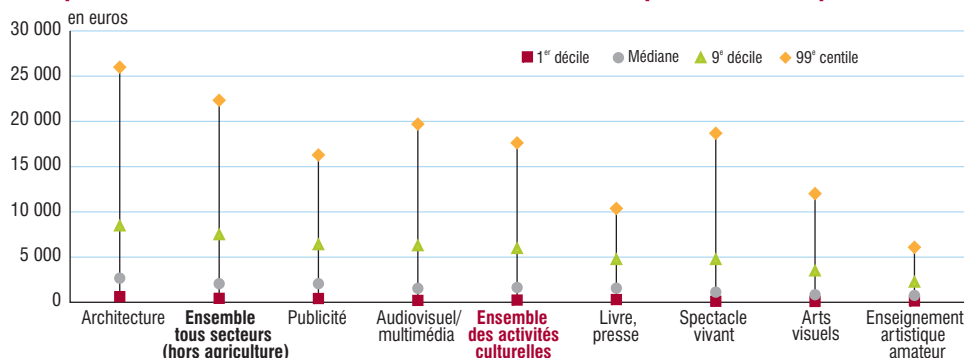
Une partie des non-salariés déclarent des revenus nuls, plus encore dans les activités culturelles (11 %) que dans l'ensemble (8 %) : cela peut provenir d'une activité déficitaire ou du choix fait par les non-salariés gérants majoritaires de se rémunérer autrement, notamment sous forme de dividendes. Dans les activités culturelles, cette proportion varie de 6 % dans l'enseignement artistique amateur à 21 % dans l'audiovisuel et le multimédia. Pour ce dernier secteur, cette situation est particulièrement fréquente parmi les indépendants producteurs de cinéma et les éditeurs musicaux, des professions impactées par le développement des technologies numériques telles que plateformes de téléchargement de films et de musiques, *streaming* et *video on demand*, etc.

Les indépendants « classiques » perçoivent en moyenne 1 310 euros par mois dans les arts visuels en 2011, 3 740 euros dans l'architecture

Pour les indépendants « classiques », le revenu d'activité moyen dans les activités culturelles s'établit à 2 360 euros par mois, soit près d'un quart de moins que tous secteurs d'activité confondus (3 100 euros). L'architecture reste l'activité culturelle la plus rémunératrice, avec un revenu de 3 740 euros en moyenne (*figure 5*). Ce revenu moyen est comparable à celui des autres activités d'expertise exercées de façon indépendante (experts travaillant en cabinets comptables, d'ingénierie, d'études de marché, consultants en informatique, etc.), mais nettement inférieur à celui des activités juridiques exercées de façon indépendante (avocats, notaires, huissiers de justice, etc.) qui dépassent en moyenne 9 400 euros par mois. Les arts visuels et l'enseignement artistique amateur sont, quant à eux, les secteurs les moins rémunérateurs avec, respectivement, 1 310 euros et 1 020 euros par mois en moyenne en 2011.

Cette grande variabilité des revenus moyens d'un secteur d'activité culturelle à l'autre s'accompagne d'une dispersion tout aussi forte au sein même de ces secteurs. Dans l'architecture, un indépendant « classique » sur dix perçoit plus de 8 440 euros par mois de revenus d'activité non salariée (9^e décile sur la *figure 6*) et un sur cent plus de 26 000 euros par mois,

6. Dispersion du revenu d'activité non salariée mensuel des indépendants « classiques » en 2011



Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2011, hors auto-entrepreneurs, hors taxés d'office et hors revenus nuls.

Lecture : dans les activités d'architecture, parmi les indépendants « classiques » ayant dégagé un revenu d'activité non salariée positif en 2011, un sur dix a perçu moins de 630 euros par mois (1^{er} décile), la moitié a perçu moins de 2 670 euros (revenu médian), un sur dix plus de 8 440 euros (9^e décile) et un sur cent plus de 26 000 euros (99^e centile). Les revenus ont été annualisés.

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

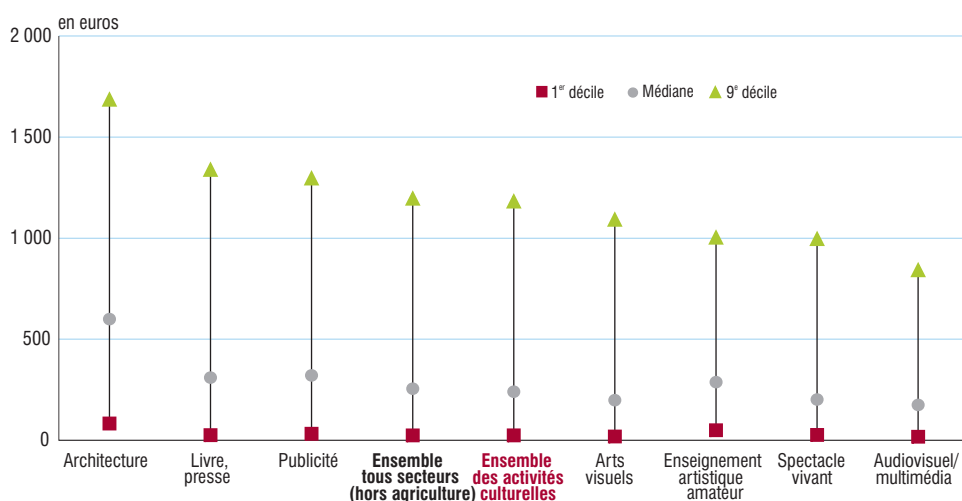
soit davantage que les derniers décile et centile de revenus tous secteurs confondus (respectivement 7 470 et 22 340 euros par mois). Les autres activités culturelles se positionnent nettement en deçà, ce seuil du dernier décile s'établissant entre 2 230 euros par mois dans l'enseignement artistique amateur et presque le triple, 6 380 euros, dans la publicité. Toutefois, ce n'est pas dans les secteurs où les revenus sont les plus élevés que leur distribution est la plus inégalitaire. Tous secteurs confondus, le rapport interdécile, c'est-à-dire le rapport entre le revenu-plancher des 10 % d'indépendants les plus favorisés et le revenu-plafond des 10 % les moins rémunérés (hors revenus nuls), est de 17. Il est moindre dans les activités de la presse et du livre, la publicité, l'enseignement artistique amateur et surtout dans les activités d'architecture (13). Par contre, le rapport interdécile est nettement supérieur à la moyenne dans l'audiovisuel/multimédia (30) et surtout dans le spectacle vivant et les arts visuels (où il atteint près de 40), en raison de la forte proportion de revenus très faibles.

Un auto-entrepreneur perçoit en moyenne moins de 400 euros par mois dans les arts visuels, 750 euros dans les activités d'architecture

En 2011, les auto-entrepreneurs des secteurs culturels déclarent un revenu moyen de 430 euros par mois au titre de leur activité non salariée, soit légèrement moins que la moyenne d'ensemble du régime (460 euros, *figure 5*). C'est dans les activités d'architecture que les revenus sont les plus élevés (750 euros en moyenne) et dans les arts visuels, le spectacle vivant et l'audiovisuel/multimédia qu'ils sont les plus faibles (moins de 400 euros en moyenne par mois).

Les 10 % d'auto-entrepreneurs les plus favorisés perçoivent des revenus qui excèdent 1 690 euros par mois dans l'architecture (ce qui ramène à un chiffre d'affaires proche du plafond autorisé, soit 32 900 euros dans l'année pour les prestations de services), moitié moins (850 euros par mois) dans l'audiovisuel/multimédia (*figure 7*).

7. Dispersion du revenu d'activité non salariée mensuel des auto-entrepreneurs en 2011



Champ : France, auto-entrepreneurs actifs au 31 décembre 2011.

Lecture : dans le secteur des arts visuels, parmi les auto-entrepreneurs actifs dont le revenu non salarié est strictement positif en 2011, un auto-entrepreneur sur dix déclare un revenu non salarié inférieur à 19 euros par mois (1^{er} décile), un sur deux moins de 199 euros (médiane) et un sur dix perçoit plus de 1 095 euros par mois (9^e décile).

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

Les non-salariés et, parmi eux, surtout les auto-entrepreneurs, cumulent fréquemment indépendance et emploi salarié

Les niveaux de revenus plus faibles dans les secteurs culturels que dans l'ensemble peuvent en partie provenir du fait que l'activité non salariée s'adosse plus fréquemment à une activité salariée, surtout chez les plus jeunes. Ce cumul de statuts concerne ainsi 13 % des indépendants « classiques » dans les secteurs culturels (soit trois points de plus que tous secteurs confondus), et particulièrement ceux qui œuvrent dans l'enseignement artistique amateur (27 %), le spectacle vivant (21 %), l'audiovisuel/multimédia (18 %) et les arts visuels (16 %, figure 8).

Comme dans l'ensemble des secteurs d'activité, la pluriactivité des auto-entrepreneurs est trois fois plus fréquente que celle des indépendants « classiques » : fin 2011, 42 % des auto-entrepreneurs des secteurs culturels combinent leur activité non salariée avec un emploi salarié. Cette proportion dépasse même la moitié dans l'enseignement artistique amateur (53 %) comme dans l'ensemble des activités d'enseignement (artistique ou non). Le cumul des statuts de salarié et d'auto-entrepreneur est également répandu dans le spectacle vivant (51 %) et, dans une moindre mesure, dans l'audiovisuel/multimédia, les arts visuels et la publicité (un peu plus de 40 %).

8. Revenu d'activité global mensuel des non-salariés des secteurs culturels en 2011

	Monoactifs		Pluriactifs			
	Effectif (en %)	Revenu d'activité global (en euros)	Effectif (en %)	Revenu d'activité non salariée (en euros)	Revenu d'activité global (en euros)	Part des salaires nets dans le revenu global (en %)
Indépendants « classiques »						
Arts visuels	84	1 440	16	570	2 800	80
Spectacle vivant	79	1 930	21	1 010	4 380	77
Audiovisuel/multimédia	82	2 120	18	1 330	5 840	77
Livre, presse	90	2 040	10	1 010	3 510	71
Architecture	90	3 840	10	2 780	5 030	45
Enseignement artistique amateur	73	1 180	27	600	1 620	63
Publicité	90	2 780	10	1 150	5 920	81
Ensemble des activités culturelles	87	2 520	13	1 300	3 970	67
Ensemble (hors agriculture)	90	3 160	10	2 580	5 480	53
Auto-entrepreneurs actifs						
Arts visuels	60	480	40	250	1 930	87
Spectacle vivant	49	470	51	270	2 090	87
Audiovisuel/multimédia	59	370	41	240	2 010	88
Livre, presse	65	590	35	340	1 880	82
Architecture	68	880	32	500	2 640	81
Enseignement artistique amateur	47	510	53	340	1 440	76
Publicité	59	590	41	350	2 140	84
Ensemble des activités culturelles	58	530	42	290	1 920	85
Ensemble (hors agriculture)	67	520	33	320	2 050	84

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2011 (hors taxés d'office).

Lecture : fin 2011, dans les arts visuels, 84 % des indépendants « classiques » sont monoactifs (c'est-à-dire sans activité salariée conjointe) et 16 % sont pluriactifs. Les monoactifs ont retiré 1 440 euros par mois en moyenne de leur activité en 2011, correspondant à des revenus non salariés. Les pluriactifs ont perçu 570 euros par mois en moyenne au titre de leurs revenus non salariés ; leur revenu d'activité global (cumulant revenus non-salariés et salaires perçus dans l'année) s'établit en moyenne à 2 800 euros par mois, parmi lesquels 80 % correspondent à des salaires.

Note : pour les pluriactifs, le revenu d'activité non salariée et le revenu d'activité global présentés ici sont annualisés et nets des cotisations sociales mais pas des contributions sociales (CSG-CRDS).

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

Les pluriactifs exercent en général un emploi salarié dans un secteur non culturel

Que les pluriactifs exercent leur activité non salariée de façon « classique » ou qu'ils soient auto-entrepreneurs, leur activité salariée conjointe s'exerce le plus souvent dans un secteur non culturel. En effet, ils travaillent d'abord dans l'administration publique (majoritairement en tant que cadres B ou C) ou l'enseignement (en tant que professeurs des écoles principalement), mais aussi dans des associations culturelles et de loisirs, le commerce, le secteur des services en général, l'industrie manufacturière, etc. Les professions qu'ils exercent sont, elles aussi, étrangères au monde de la culture : ils y assurent des fonctions administratives ou commerciales, ou occupent des emplois de services (par exemple relatifs à l'hôtellerie, aux soins esthétiques, etc.). Le plus souvent, l'activité non salariée ne semble donc pas être un prolongement d'une activité artistique ou culturelle dans un cadre salarié, mais plutôt un complément, une activité autre.

Les auto-entrepreneurs de l'audiovisuel/multimédia et de l'architecture se démarquent toutefois sensiblement de cet ensemble : près de 40 % d'entre eux travaillent en tant qu'auto-entrepreneurs et salariés dans le même secteur d'activité. Pour les premiers, ils sont journalistes salariés par une chaîne de télévision ou une station de radio, ou bien sont cadres technico-artistiques des spectacles (et créent alors une activité de production ou de post-production de films sous le statut d'auto-entrepreneur). Pour les seconds, ils interviennent dans une agence d'architecture, souvent en tant qu'architectes salariés.

La majeure partie du revenu d'activité global des pluriactifs provient de leur activité salariée

Dans les secteurs culturels, les pluriactifs déclarent des revenus d'activité non salariée de 1 300 euros par mois en moyenne pour les indépendants « classiques », 290 euros pour les auto-entrepreneurs, soit des montants presque moitié moindres que ceux de leurs homologues monoactifs (*figure 8*).

Dans ces activités plus qu'ailleurs, les salaires des pluriactifs sont leur source principale de revenus. Si les auto-entrepreneurs des secteurs culturels ne se distinguent guère de leurs homologues tous secteurs confondus (les salaires représentant, en moyenne, 85 % de leur revenu d'activité global), il n'en va pas de même des indépendants « classiques » : pour ceux qui exercent dans les secteurs culturels, l'activité salariée leur apporte 67 % de leurs revenus d'activité contre seulement 53 % tous secteurs confondus. C'est le cas en particulier dans les arts visuels, la publicité et les activités du spectacle vivant et de l'audiovisuel/multimédia où la part des salaires est d'environ 80 %.

Si l'on inclut les salaires, le revenu d'activité global des pluriactifs des secteurs culturels est supérieur à celui des non-salariés monoactifs de ces secteurs : il est plus de deux fois plus élevé dans le spectacle vivant, l'audiovisuel/multimédia et les activités publicitaires.

En moyenne, près de 50 % de revenus de moins pour les non-salariées que pour leurs homologues masculins

Les femmes tirent de leur activité non salariée des revenus très inférieurs à ceux de leurs homologues masculins, plus encore dans les secteurs culturels (1 110 euros par mois en moyenne contre 2 040 euros, soit 46 % de moins) que tous secteurs confondus (2 070 euros contre 2 860 euros, soit 28 % de moins). C'est dans l'architecture et les arts visuels que les écarts de revenu entre femmes et hommes sont les plus importants (*figure 5*).

Ces écarts concernent surtout les non-salariés « classiques » et s'expliquent en partie par la moindre ancienneté des femmes dans cette catégorie. Dans les activités culturelles, elles sont ainsi actives depuis 9,6 ans en moyenne, soit 3,1 ans de moins que les hommes. L'architecture et les arts visuels, secteurs historiquement très masculins, sont précisément ceux où les écarts d'ancienneté entre hommes et femmes sont les plus importants. Toutefois, l'ancienneté ne permet pas à elle seule d'expliquer que les femmes perçoivent de moindres revenus : à caractéristiques comparables – ancienneté, âge, région d'implantation, secteur d'activité, pratique éventuelle d'une activité salariée, activité non salariée en gérance ou non –, les femmes continuent de percevoir des revenus nettement moindres que les hommes : 480 euros de revenus mensuels en moins dans l'ensemble des secteurs culturels (figure 9). À autres caractéristiques inchangées, l'implantation en Île-de-France et le fait d'être quadragénaire jouent également un rôle déterminant dans le montant moyen du revenu d'activité.

9. Déterminants du revenu d'activité des indépendants « classiques » dans les secteurs culturels

	Effet marginal sur le revenu d'activité non salariée mensuel (en euros)
Secteurs d'activité dans le champ de la culture	
Arts visuels	- 560
Spectacle vivant	- 370
Audiovisuel/multimédia	- 500
Livre, presse	Réf.
Architecture	900
Enseignement artistique amateur	- 310
Publicité	290
Ancienneté	
Moins d'un an	- 900
Entre 1 et 4 ans	Réf.
Entre 5 et 9 ans	410
Entre 10 et 19 ans	660
20 ans ou plus	1220
Pluriactivité	
A un emploi salarié en 2011 (pluriactif)	- 1120
N'a pas d'emploi salarié (monoactif)	Réf.
Gérance	
Gérant	150
Non-gérant	Réf.
Région d'implantation	
Île-de-France	510
Autres régions	Réf.
Sexe	
Homme	Réf.
Femme	- 480
Âge	
Moins de 30 ans	- 450
Entre 30 et 39 ans	- 200
Entre 40 et 49 ans	Réf.
Entre 50 et 59 ans	- 100
60 ans ou plus	- 940

Champ : France, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2011 dans les secteurs culturels (hors auto-entrepreneurs, hors taxés d'office).

Lecture : pour les indépendants « classiques », le revenu d'activité non salariée mensuel dans les arts visuels est inférieur de 560 euros par rapport au secteur du livre et de la presse, toutes choses égales par ailleurs.

Note : les activités du patrimoine, rarement exercées de façon non salariée, ne sont pas représentées ici. Les paramètres sont estimés à l'aide d'un modèle Tobit. Ils mesurent l'effet marginal sur le revenu non censuré pour l'ensemble de la population (y compris les personnes avec un revenu négatif).

Sources : Insee, base Non-salariés, traitements Deps.

Par contre, les femmes qui ont opté pour l'auto-entrepreneuriat dans les activités culturelles perçoivent en 2011 des revenus sensiblement équivalents à ceux des hommes. Leur situation est plus favorable que pour l'ensemble des secteurs où elles tirent de leur activité d'auto-entrepreneur des revenus moyens de 20 % inférieurs à ceux des hommes. ■

Pour en savoir plus

Barruel F., Filatriau O., Mariotte H., Thomas S., « Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils », *Insee Première* n° 1487, 2014.

Domens J., Pignier J., « Auto-entrepreneurs », *Insee Première* n° 1414, 2012.

Gouyon M., Patureau F., « Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles (1991-2011) », *Culture Chiffres*, n° 2014-4, Deps, 2014.

Gouyon M., Patureau F., « Les métiers artistiques : des conditions d'emploi spécifiques, des disparités de revenus marquées », in *France Portrait social*, coll. « Insee Références », 2013.

Gouyon M., « Écrivains, photographes, compositeurs... Les artistes auteurs affiliés à l'Agessa en 2008 », *Culture Chiffres*, n° 2011-3, Deps, 2011.

Gouyon M., « Peintres, graphistes, sculpteurs... Les artistes auteurs affiliés à la Maison des artistes en 2009 », *Culture Chiffres*, n° 2011-4, Deps, 2011.

Jauneau Y., Patureau F., « L'emploi dans le secteur culturel, d'après le recensement de la population de 1999 », *Notes de l'Observatoire de l'emploi culturel*, Deps, n° 31, février 2004.

Laferrère A., « Devenir travailleur indépendant », *Économie et statistique* n° 319-320, 1998.

Omalek L., Pignier J., « Revenus d'activité des indépendants en 2011 », *Insee Première* n° 1481, 2014.
